

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

MERCREDI 29 AVRIL 2020
17h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Décisions à prendre		1
1.1. Labellisation Ecole de Triathlon 2021		1
1.2. Déconfinement Siège fédéral		2
1.3. Plan de reprise ministérielle senior HN et athlètes sur liste, plan de reprise club et en lien avec les écoles, plan de reprise		3
1.4. Vote des coûts 2021 et ouverture de saison		3
1.5. Message officiel en cas de demande de remboursement partiel de la licence / ou de baisse de la licence 2020		3

1. Décisions à prendre

1.1. Labellisation Ecole de Triathlon 2021

Intervenants : Loïc Mentré / Alexandre PY

Perspectives de modification des modalités de labellisation des écoles de triathlon (campagne 2020) à la suite des mesures de confinement (COVID 19) et de leurs incidences sur la vie des clubs et le déroulement de la saison sportive.

Loïc Mentré (Chargé de mission jeunes) avec le soutien de Julie Serra (CTN), PE Vernadet (CTN) et Laurent Massias (DTNA).

Nos propositions ont pour objectif de soutenir le développement des clubs en évitant qu'ils ne soient lésés par des événements exceptionnels dont la portée dépasse le simple fait sportif.

Propositions pour décision BE :

- **Modification des critères de calcul pour la saison en cours** à la suite des mesures de confinement. L'évaluation des écoles de triathlon (campagne de labellisation 2020) s'effectuerait sur la base des critères 1 à 3, 6 et 7, Extraits du cahier des charges du dispositif de labellisation :
 - Critère 1 - Structuration de l'école de triathlon - (Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue pas de point. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club).
 - Critère 2 - Equipe pédagogique - Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices licencié.e.s dans le club intervenant au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points.
 - Critère 3 - Jeunes - Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.
 - Critère 6 - Les jeunes et l'arbitrage - Ce nouveau critère a pour vocation de valoriser l'implication des plus jeunes dans la connaissance des règles, la diffusion de nos valeurs fédérales d'éthique et de déontologie indispensables au bon déroulement de nos manifestations et au fonctionnement quotidien de nos structures. GRILLE DE POINTS POINTS 1 jeune arbitre (Dans la limite de 3 arbitres/clubs maximum) = 5 pts.
- **les critères 4, 5 seront figés** (reconductions des chiffres 2019), Extraits du cahier des charges du dispositif de labellisation :
 - Critère 4 – Vie sportive - il valorise l'organisation de compétition et la participation des jeunes au calendrier sportif dédié (impossible à réaliser cette saison).
 - Critère 5 – Démarche d'enseignement - Valorise l'implication du club dans la démarche d'enseignement de la FFTRI (certifications EFT – impossible à mettre en place cette saison).
- **Cas particulier des écoles labellisées RAID** – Les quatre écoles labellisées en 2019 seront maintenues en 2020,
- **Pour toutes les nouvelles déclarations** (entrée dans le dispositif), la mission jeune procédera à un examen au cas par cas,
- **Pas de modification du calendrier de saisie.**

Le BE valide cette proposition à l'unanimité des présents et remercie chaleureusement Loïc et l'ensemble des acteurs de ce projet.

La communication de ce nouveau projet sera fait lors de la news letter et un courrier sera transmis à l'ensemble des présidents de ligue.

1.2. Déconfinement Siège fédéral

Intervenant : Pierre BIGOT

Le groupe de travail coronavirus@fftri.com étudie le plan de déconfinement et de retour à la fédération.

- Il n'y aura pas de retour massif au siège le 11 mai.
- Le plus inquiétant en Ile de France reste les transports.
- L'équipe restera encore en télétravail pour plusieurs semaines.

- La F.F.TRI. a fait l'acquisition de matériel de protection pour le personnel afin de gérer les règles de protection à leur retour : 2000 masques chirurgicaux, 50 litres de gel hydroalcoolique et des gants.
- L'objectif est d'avoir l'ensemble du personnel au siège début septembre.
- Des formations seront réalisées pour le personnel pendant la période d'activité partielle. Celles-ci sont prises en charge par la Direccte.

La reprise d'activité va se faire étape par étape, à partir du 11 mai, puis à partir du 15 juin.

Le BE demande au Secrétaire Général d'envoyer 500 masques chirurgicaux à chaque ligue régionale. Le montant correspondant sera envoyé aux ligues outre mer.

1.3. Plan de reprise ministérielle senior HN et athlètes sur liste, plan de reprise club et en lien avec les écoles, plan de reprise

Intervenant : Benjamin MAZE

- La Direction Technique Nationale est en relation avec le ministère pour déterminer un cahier des charges de reprise de l'activité sportive.
- Une communication spécifique sera faite sur le sujet à destination des clubs.

1.4. Vote des coûts 2021 et ouverture de saison

Intervenant : Emmanuel CHABANNES / Pierre BIGOT

Le vote des coûts 2021 est prévu lors de l'Assemblée Générale reportée au 26 septembre 2020 alors que la saison 2021 démarre au 1er septembre 2020.

Le principe est de maintenir les coûts 2020 pour la saison 2021. Ce point sera

- soumis à la validation du prochain Conseil d'Administration
- étudié juridiquement par le service juridique de la fédération.

1.5. Message officiel en cas de demande de remboursement partiel de la licence / ou de baisse de la licence 2020

Quelques licenciés demandent le remboursement de leur adhésion à la F.F.TRI.. Le Bureau Exécutif rappelle que le montant de l'adhésion à son club, à la fédération, ne constitue pas un versement qui ouvre le droit à une prestation. L'adhésion est une contribution volontaire à une fédération sportive.

Une communication sera faite dans ce sens par le service communication de la fédération à la signature du président. Cette position est commune avec le mouvement sportif et le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général